

Le service public métropolitain de la donnée – Rennes Métropole



Service public métropolitain de la donnée



Ouverte ou partagée, la donnée est un bien commun

❖ L'open data : Rennes pionnière mais veut mieux faire !

Le volume de données ouvertes reste modeste, de nombreuses thématiques sont absentes du catalogue, les services et partenaires ne sont pas tous impliqués dans l'ouverture et dans la mise à jour des données.

❖ Le partage de données : une nécessité pour la création de services urbains pertinents.

Toutes les données ne sont pas la propriété de la collectivité, et les producteurs de données privés ont aussi besoin des données de la collectivité.

❖ Les données d'intérêt général sont nécessaires et indispensables à la production de services publics sur notre territoire. La collectivité doit pouvoir attribuer ce statut particulier aux données privées en raison de leur intérêt pour améliorer les politiques publiques.

Objectifs du SPMD

- ❖ **Soutenir le développement économique**, en particulier dans le domaine de l'économie numérique, en s'appuyant sur un environnement territorial propice : Rennes territoire d'expérimentation et d'innovation
- ❖ **Répondre à l'attente des citoyens** pour une plus grande transparence de l'action publique, une meilleure protection des libertés individuelles et l'implication des usagers dans la production des services
- ❖ **Favoriser la transformation numérique du service public** pour une optimisation des ressources et des moyens et la mise en place d'outils pertinents de pilotage (analyse, évaluation et prospective) *Exemple* : 3D Experiencity Virtual Rennes

Une démarche pragmatique et partenariale

- ❖ Un travail coopératif et transversal
- ❖ Une méthode pragmatique reposant sur des projets concrets
- ❖ Des actions spécifiques
 - Identifier et cataloguer les données et les producteurs
 - Définir les conditions juridiques, techniques et économiques de l'ouverture et du partage des données
 - Identifier et soutenir les projets de réutilisation des données
 - Promouvoir le débat et la réflexion sur les impacts sociétaux et éthiques de la gestion des données

Pour une gouvernance ouverte

- ❖ Ouvrir et partager la donnée appelle de nouveaux types de coopération avec les acteurs de l'ensemble de l'écosystème : conventions, charte de gouvernance, protocole d'échanges, accords de partage des coûts...
- ❖ Partager et maîtriser la donnée, c'est définir un nouveau rôle pour la collectivité : garantir l'accessibilité des données et l'universalité des services produits avec les données, défendre le respect de la loi sur les données à caractère personnel, favoriser la restitution aux habitants des données produites par eux...
- ❖ La collectivité rassemble et anime une communauté d'acteurs. Elle organise, par l'action du SPMD, la régulation et la protection de la donnée comme bien commun.

Proposition de gouvernance du SPMD

